

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Cires-lès-Mello, sous la présidence de Monsieur Alain GUÉRINET.

**Étaient présents :**

Alain GUÉRINET,

**Président,**

Caroline MARTIN, Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Jean-Claude DAUTOIS, Josiane VANDRIESSCHE,

**Membres élus du conseil d'administration.**

Amandine CARON, Danielle KNEPPER, Marie-Josée MARTIN, Pascale CHILTE, François PETIT,

**Membres nommés du conseil d'administration.**

**Était absent :**

Laurent MOULD

**Secrétaire de séance :**

Caroline MARTIN

Date de convocation : 27 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12

Nombre d'absents : 1

**ORDRE DU JOUR**

1. Installation des membres du conseil d'administration
2. Élection du Vice-Président
3. Délégations du Président et du Vice-Président
4. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du lundi 04 novembre 2024
5. Demande de subvention de la Banque Alimentaire de l'Oise
6. Demande de subvention du Fil d'Ariane
7. Demande de subvention des Restos du cœur de l'Oise
8. Choix de l'orchestre pour le repas des aînés du dimanche 27 avril 2025
9. Aides financières
10. Questions diverses

### **1. Installation des membres du conseil d'administration**

Le Président installe dans ses fonctions le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale selon les éléments suivants :

Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 2024, a désigné en qualité de membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- Caroline MARTIN
- Ingrid TUQUET
- Fabien DELVALLET
- Sandrine GRESSIER
- Jean-Claude DAUTOIS
- Josiane VANDRIESSCHE

Monsieur le président a confirmé les six autres membres :

- Amandine CARON
- Danielle KNEPPER
- Marie-Josée MARTIN
- Pascale CHILTE
- François PETIT
- Laurent MOULD

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **2. Élection du vice-Président**

En application Code de l'action sociale des familles, le conseil d'administration, lorsqu'il est constitué, élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du président.

Monsieur le président procède à l'élection du vice-président et demande aux candidats de se déclarer.

Est déclaré Vice-Présidente : Caroline MARTIN

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **3. Délégations de pouvoirs du conseil d'administration au président et en son absence au vice-Président.**

En application de l'article R 123-21 du Code de la Famille et de l'Action Sociale, le conseil d'administration peut déléguer au président pour la durée de son mandat un certain nombre de tâches dont il doit rendre compte à chacune des réunions du conseil d'administration, il s'agit de :

- Attribution des prestations dans la limite de 60 €, après étude du dossier,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Conclusion de contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre,
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions, intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- Acceptation des dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **4. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 04 novembre 2024**

Monsieur le président donne lecture du procès-verbal du 4 novembre 2024.

#### **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

10 voix pour, 2 abstentions : Fabien DELVALLET, Josiane VANDRIESSCHE élus le 19 décembre 2024 par le conseil municipal et installés ce jour.

#### **5. Demande de subvention de la Banque Alimentaire de l'Oise**

Monsieur le président informe les membres du conseil d'administration du courrier de demande de subvention d'un montant de 500 € de La Banque Alimentaire de l'Oise, reçu le 25 novembre 2024.

Le président rappelle et informe les nouveaux membres du conseil d'administration, que dans le but d'améliorer la distribution des aides alimentaires aux personnes en difficulté une convention de partenariat entre le CCAS et l'association sera signée dans les jours à venir selon la délibération 2024-025.

Cette distribution se présentera sous forme de colis alimentaires (hors produits frais et surgelés) aux administrés en difficultés qui sont accompagnés et suivis par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le président propose aux membres du conseil d'administration de verser la subvention de 500 €.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **6. Demande de subvention du Fil d'Ariane**

Monsieur le Président présente en séance la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025, de l'association qui vient en aide aux personnes aveugles et malvoyantes.

Les accompagnements réalisés par téléphone pour du renseignement et de l'orientation d'un nombre de Cirois impactés n'ont pas été précisés par l'association.

Le président propose aux membres du conseil d'administration de ne pas répondre favorablement et de ne pas verser de subvention.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **7. Demande de subvention des Restos du cœur de l'Oise**

Monsieur le président informe les membres du conseil d'administration du courrier de demande de subvention d'un montant de 1000 € des Restos du cœur de l'Oise, reçu le 20 novembre 2024.

Le président présente les informations adressées par les Restos du cœur de l'Oise : compte-rendu d'activités en rapport avec les administrés de la commune. Il est mentionné que l'antenne des Restos du cœur de Mouy a délivré aux Cirois 3361 repas sur l'année 2023/2024 (un repas revient à 1.25€ soit 4201.25 €).

Le président propose aux membres du conseil d'administration de verser la subvention de 1000 € afin d'accompagner financièrement une association du territoire qui œuvre chaque année pour les familles Ciroises les plus défavorisées.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **8. Choix de l'orchestre pour le repas des aînés du dimanche 27 avril 2025**

Monsieur le Président du CCAS présente aux membres du conseil d'administration deux propositions commerciales de prestataires pour l'animation musicale lors du repas des aînés prévu le dimanche 27 avril 2025.

Le président propose au conseil d'administration de choisir pour le repas des aînés, la société « Archipel l'orchestre qui chante » représentée par Monsieur Gérard SERRADIMIGNI, sise 20 rue du Moulin - 60130 Avrechy

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **9. Aides financières**

Madame la vice-présidente informe avoir établi deux bons alimentaires d'urgence depuis la dernière réunion de conseil d'administration.

#### **10. Questions diverses**

##### Carte de vœux colis de Noël :

- Monsieur Jean-Claude DAUTOIS regrette de ne pas avoir pu répondre à l'enfant qui a réalisé la carte de vœux présente dans son colis car la signature de « l'artiste » n'était pas lisible.

##### Galette du 12 janvier 2025 :

- La vice-présidente informe le conseil d'administration qu'il a été commandé à la boulangerie « Maison Geoffroy » 190 parts de galette qui seront servies chaudes et coupées par le couple de boulangers-pâtisseries dès 15h00.
- Mise en place et dressage des tables réalisés par les membres du CCAS rendez-vous à 10h00
- Arrivée de l'orchestre fixée à 13h00
- Ouverture des portes aux convives 14h00

##### Planning prévisionnel des réunions du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

- Lundi 03 février 2025 à 19h00
- Lundi 03 et 24 mars 2025 à 19h00
- Lundi 28 avril 2025 à 19h00
- Lundi 26 mai 2025 à 19h00
- Lundi 23 juin 2025 à 19h00

##### Modalités d'inscription des aînés pour la galette, le repas et les colis et bons d'achats de Noël :

- La vice-présidente demande si l'inscription sur liste électorale est indispensable pour l'adressage d'invitation et de coupon d'inscription pour les différents événements et festivités offerts aux aînés de la commune. En effet certains pourraient être conviés mais ne le sont pas car non-inscrits sur les listes électorales (base qui est utilisée pour recenser les administrés ayant l'âge requis).

Un nouveau mode de communication et d'inscription pourrait être mis en place prochainement, le conseil d'administration étant d'accord sur le principe de ne pas exclure les administrés qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales de la commune.

Aucune affaire ne restant à traiter et aucune question de l'assemblée, la séance est levée à 20h30

La prochaine réunion est fixée au **lundi 03 février 2025 à 19h00.**

Le Président du CCAS  
CIRES LES MELLIES  
Alain GUÉRINET

